

Les conditions sanitaires d'entrée et de séjour en Finlande

Pour les personnes en provenance de France

Dernière mise à jour le 30/12/2021

(A) JE SUIS VACCINE.E*

*J'ai reçu les **2 doses** complètes de vaccination COVID

(Pfizer, Moderna, AstraZeneca depuis plus de 14 jours)

ou **1 dose unique pour Johnson & Johnson** depuis 4 semaines

ou **1 dose** pour les personnes ayant un antécédent de la Covid-19

Attention, **A partir du 15 janvier 2022**, si vous êtes **vacciné.e 2 doses ou immunisé.e à la Covid avec 1 dose (Pfizer/BioNtech, Moderna, Astrazeneca)** dont la dernière injection date de plus de 7 mois, vous devrez recevoir une dose de rappel minimum 8 jours avant votre départ.

1- Avant mon voyage

- ✓ Imprimer votre **Certificat européen de vaccination** complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée en version papier en français et en anglais. Vous pourrez la télécharger sur votre espace Ameli (<https://attestation-vaccin.ameli.fr/>)
- ✓ **J-2 à J-1 (-48h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR** OU **Antigénique** négatif dans les **48h** précédant votre arrivée en Finlande (les autotests ne sont pas acceptés)

2- Pendant mon voyage

A présenter à l'embarquement pour voyager

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier et sur votre téléphone) :

- ✓ **Certificat européen de vaccination** complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée en version papier en français et en anglais.
- ✓ Résultat négatif de votre **test PCR** ou **antigénique** de moins de **48h (QR CODE obligatoire)**

Pensez également à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France

A présenter à l'embarquement pour rentrer en France

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier et sur votre téléphone) :

- ✓ **Certificat européen de vaccination** complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée dans l'application #TousAntiCovid et également en version papier en français et en anglais.

- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

**(B) J'AI DEJA EU LA COVID DANS LES 6 MOIS PRECEDANT MON VOYAGE
ET JE NE SUIS PAS VACCINNE.E**

1- Avant mon voyage 

- ✓ Préparer un **Certificat de rétablissement** complet qui doit être valable maximum 180 jours après le 1er test de diagnostic positif. La preuve de rétablissement doit être présentée en version papier en français et en anglais.
- ✓ Imprimer votre **Certificat européen de vaccination** complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée en version papier en français et en anglais. Vous pourrez la télécharger sur votre espace Ameli (<https://attestation-vaccin.ameli.fr/>)
- ✓ **J-2 à J-1 (-48h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR OU Antigénique** négatif dans les **48h** précédant votre arrivée en Finlande (les autotests ne sont pas acceptés).

2- Pendant mon voyage 

A présenter à l'embarquement pour voyager

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier et sur votre téléphone) :

- ✓ **Certificat de rétablissement** de la Covid-19 qui doit être valable maximum 180 jours après le 1er test de diagnostic positif
 - ✓ Résultat négatif de votre **test PCR ou antigénique** de moins de **48h**
- Pensez également à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France 

- ✓ **J-1 (-24h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR OU Antigénique** (qui détecte la protéine N SARS-CoV-2) négatif dans les **24h** précédents l'heure de votre vol ou de votre passage à la frontière (les autotests ne sont pas acceptés).

GNGL vous accompagnera sur ces démarches sur place afin de le réaliser. Le prix du test sera à votre charge, nous vous informerons ultérieurement du lieu et de l'heure du rendez-vous.

A présenter à l'embarquement pour voyager, ou au poste frontière par voie terrestre en cas de contrôle

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier et sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test PCR ou antigénique** de moins de **24h**
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

**(C) AUTRES VOYAGEURS
OU (D) JE VOYAGE AVEC MON ENFANT NON-VACCINE DE PLUS DE **16 ANS****

Je n'ai pas complété mon schéma vaccinal ou je ne suis pas en possession d'un certificat d'immunité de moins de 6 mois, je ne peux donc pas voyager en Finlande.

Le voyage touristique en Finlande n'est ouvert qu'aux personnes vaccinées et / ou guéries.

**(E) JE VOYAGE AVEC MON ENFANT NON-VACCINE
DE 12 ANS OU PLUS ET DE MOINS DE 16 ANS**

*Accompagné d'un majeur vacciné / guéri depuis moins de 6 mois

1- Avant mon voyage

- ✓ **J-2 à J-1 (-48h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR OU Antigénique** négatif dans les **48h** précédents l'heure de votre vol (les autotests ne sont pas acceptés).
- ✓ Imprimer le résultat du **test PCR ou Antigénique** négatif en français et en anglais

2- Pendant mon voyage 

A présenter à l'embarquement pour voyager

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier et sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test PCR ou antigénique** de moins de **48h**

Pensez également à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France pour les mineurs de 12 ans ou plus 

- ✓ **J-1 (-24h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR OU Antigénique** (qui détecte la protéine N SARS-CoV-2) négatif dans les **24h** précédents l'heure de votre vol ou de votre passage à la frontière (les autotests ne sont pas acceptés).

GNGL vous accompagnera sur ces démarches sur place afin de le réaliser. Le prix du test sera à votre charge, nous vous informerons ultérieurement du lieu et de l'heure du rendez-vous.

A présenter à l'embarquement pour voyager, ou au poste frontière par voie terrestre en cas de contrôle

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier et sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test PCR ou antigénique** de moins de **24h**
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Conditions sanitaires en cas de transit

Transit en EUROPE

Il convient, d'une part, de vérifier si le déplacement est soumis au régime des motifs impérieux (zones orange et rouge) et de vous assurer de respecter les mesures sanitaires mises en place à l'entrée sur le territoire de transit.

Voyageurs Belges et Suisses

Vous êtes un voyageur en provenance de Belgique ou de Suisse, nous vous invitons à vous diriger vers les sites suivants et sélectionner la destination de votre séjour :

- Belgique :

https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination

Pour télécharger votre certificat européen de vaccination, veuillez vous rendre sur le lien

<https://covidsafe.be/fr>

- Suisse : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs.html>

Le retour à votre domicile peut également être conditionné à certaines règles en fonction du pays visité. Voici l'ensemble des mesures qui sont, elles aussi, régulièrement mises à jour :

- Retour en Belgique : <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/>

- Retour en Suisse : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarantaene-einreisende.html>

Pour les conditions sanitaires à destination, nous vous invitons à consulter la fiche technique de votre voyage. Nous vous recommandons d'emporter dans vos bagages assez de masques chirurgicaux pour toute la durée de votre voyage.

Définitions :

(a) Voyageurs vaccinés ayant reçu 2 doses de vaccin : J'ai reçu les doses complètes (2 doses) de vaccination COVID avec un vaccin reconnu par l'Agence européenne du médicament (Pfizer, Moderna, AstraZeneca depuis plus de 14 jours) ou 1 dose unique de Johnson & Johnson depuis 4 semaines ou j'ai déjà été testé positif à la COVID il y a plus de 6 mois précédant mon voyage et je suis guéri.e, j'ai complété mon schéma vaccinal complet (14 jours après la seule injection).

Tout au long de votre trajet, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'une vaccination complète. Attention, celle-ci n'est valable qu'à la condition qu'elle permette d'attester la réalisation d'un schéma vaccinal complet (14 jours ou 4 semaines après la dernière injection).

Pour les personnes ayant eu la covid et ne nécessitant qu'une seule injection pour compléter leur schéma vaccinal complet (7 jours après la seule injection), veuillez-vous munir de la preuve de votre rétablissement (PCR positif ou sérologie positive).

Le pass sanitaire européen a été mis en circulation le 1^{er} juillet 2021 et prouvera le statut de vacciné, testé ou guéri de la Covid-19, de façon numérique via l'application #TousAntiCovid et en format PDF. Les personnes qui se sont fait vaccinées depuis le 25 juin reçoivent un QR Code déjà compatible à l'échelle européenne. **Il vous faudra prendre avec vous la version papier de ce document pour voyager.**

En revanche, les certificats de vaccination émis jusqu'au 25 juin continueront d'être lisibles uniquement pour les activités sur le territoire français, mais pour voyager en Europe, il convient de récupérer le certificat au format européen : deux solutions s'offrent à vous : soit vous avez déjà rentré votre preuve de vaccination dans TousAntiCovid, il vous suffit de mettre à jour l'application. Soit il vous faut retourner sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> pour télécharger l'attestation.

À compter du 15 décembre 2021, les règles relatives au "pass sanitaire" évoluent pour les seules personnes de 65 ans et plus, et les personnes vaccinées avec du Janssen.

À compter de cette date, les personnes de 65 ans et plus, et les personnes vaccinées avec du Janssen, devront avoir fait leur rappel, à partir du moment où elles y sont éligibles (soit 6 mois après leur dernière injection pour les premiers et 1 mois pour les seconds), et au terme d'un délai de 4 semaines supplémentaires maximum. Au-delà de ce délai, leur QR code sera désactivé automatiquement.

Toutes les personnes qui font leur rappel disposeront d'un nouveau QR Code, qui deviendra valide 7 jours après leur injection.

Cela signifie que :

- les personnes de 65 ans et plus ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 mai devront avoir fait leur rappel au 15 décembre pour que leur "pass sanitaire" ne soit pas désactivé, puisqu'elles auront passé à cette date le délai de 6 mois pour être éligibles au rappel et de 4 semaines pour réaliser ce rappel. Celles ayant eu leur dernière dose de vaccin après le 18 mai devront avoir fait leur rappel dans un délai de 6 mois minimum et 4 semaines au-delà maximum, sauf à perdre le bénéfice de leur certificat de vaccination.
- les personnes vaccinées avec le Janssen ayant eu leur monodose avant le 17 octobre, devront avoir fait leur rappel au 15 décembre pour que leur "pass sanitaire" ne soit pas désactivé, puisqu'elles auront passé à cette date le délai de 1 mois pour être éligibles au rappel et de 4 semaines pour réaliser ce rappel. Celles ayant eu leur dernière dose de vaccin

après le 18 octobre devront avoir fait leur rappel dans un délai de 1 mois minimum et 4 semaines au-delà maximum, sauf à perdre le bénéfice de leur certificat de vaccination.

Pour en savoir plus sur la dose de rappel : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/dose-de-rappel-covid19>

A compter du 15 janvier 2022, les règles relatives au "pass sanitaire" évoluent pour toutes les personnes de 18 ans et plus :

Si vous êtes **vacciné.e 2 doses ou immunisé.e à la Covid avec 1 dose** (Pfizer/BioNtech, Moderna, Astrazeneca) dont la dernière injection date de plus de 7 mois, vous devrez recevoir une dose de rappel minimum 8 jours avant votre départ.

Vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un résultat négatif de **Test PCR** ou **antigénique** de moins de **48h** précédant votre arrivée en Finlande.

(b) Voyageurs ayant déjà eu la COVID de moins de 6 mois et non vaccinés une dose : J'ai déjà été testé positif à la COVID dans les 6 mois précédant mon voyage et je suis guéri.e, je n'ai pas complété mon schéma vaccinal complet (14 jours après la seule injection)

Le certificat doit comprendre le numéro de document d'identité ou de voyage de la personne testée, la date à laquelle le test Covid-19 positif a été obtenu, le type de test et le pays émetteur ; et rédigé en anglais, finnois ou suédois.

Tout au long de votre trajet, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un **certificat d'immunité européen** (avec QR code) de moins de **6 mois** précédant votre arrivée sur le sol finnois. Pour l'obtenir, vous devez le demander à votre médecin en montrant la preuve de votre rétablissement à la Covid-19 (PCR positif ou sérologie positive) de moins de 6 mois avant votre départ.

Vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un résultat négatif de **Test PCR** ou **antigénique** de moins de **48h** précédant votre arrivée en Finlande.

Pour votre retour en France, il vous faudra réaliser un **test RT-PCR OU Antigénique** (qui détecte la protéine N SARS-CoV-2) négatif dans les **48h** précédents l'heure de votre vol (les autotests ne sont pas acceptés).

(c) Autres voyageurs : je n'ai pas reçu les doses complètes de vaccination et je n'ai jamais eu la COVID.

Le voyage touristique en Finlande n'est ouvert qu'aux personnes vaccinées et / ou guéries depuis moins de 6 mois.

(d) Enfants non vaccinés voyageant avec un parent vacciné et/ou guéri (de moins de 16 ans et de 12 ans ou plus).

Vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un résultat négatif de **Test PCR** ou **antigénique** de moins de **48h** précédant votre arrivée en Finlande.

Pour votre retour en France, pour les mineurs de 12 ans et plus, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un résultat négatif de **Test RT-PCR** ou **antigénique** de moins de **48h** précédant votre vol retour.

NB : Les enfants de 12 ans ou plus vaccinés peuvent voyager en Finlande sans être testés s'ils présentent la preuve de leur schéma vaccinal complet (pass sanitaire, se référer à la section (A) voyageurs vaccinés).